

Observation VIVIER G.

Monsieur Le Préfet,

Je tiens à vous faire part de mes observations dans le cadre de la procédure de consultation publique pour le projet l'installation d'une usine d'enrobés, porté par ENRO P.44 (groupe PIGEON) sur le site de la ZAC de l'OSERAYE à Puceul (44).

Habitant de la commune voisine de La Grigonnais depuis 8 ans, je vous expose mes remarques sur ce projet :

- L'arrêté préfectoral défini un rayon de 1 km d'impact des pollutions autour du projet, il est évident que les polluants ne s'y arrêteront pas et que la connaissance et la prise de conscience sur les pollutions diffuses n'a pas été considérée. Par conséquent, l'intégralité des hameaux environnant ne sont pas référencés dans le km des risques sanitaires défini par l'arrêté préfectoral, une seule exploitation agricole est définie comme étant impactée, il y en aurait beaucoup plus dont les écoles du centre bourg de La Grigonnais, sous les vents dominant en condition anticycloniques bien souvent favorables à des conditions atmosphériques dégradées avec augmentation des particules fines et l'accumulation des polluants volatils en basse atmosphère (vents secondaire de secteur Nord-Est) ;
- L'étude des rejets atmosphériques est partielle avec l'absence de seuil de toxicité (annexe 12, page 2/4 : terme employé "[...] **susceptible** de respecter les valeurs limites de rejet en vigueur"), et la traçabilité sur les rejets sera très discutable en phase exploitation (autocontrôle interne par la société exploitante, a priori non diffusée au public en l'absence d'une commission de suivi du projet).

Je relève également que ce projet, tout comme celui de méthanisation qui a été arrêté par les élus locaux avec cohésion collective, va à contre-courant des démarches gouvernementales actuelles (COP21), et des enjeux environnementaux et de développement durable à venir pour préserver les générations futures, avec :

- L'artificialisation des terres : diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols...;
- Les risques de pollution multi-milieux (air, sol eau), et le rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de soufre, composés organiques volatils, HAP, métaux lourds...);
- Les risques d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes par les impacts anthropiques de l'exploitation d'une telle industrie, producteurs ayant pour certains obtenus des labels à visée qualitative pour leur production (Bio, label AB) (intoxication aux HAP, Composés organiques volatils, métaux lourds...);
- Le risque sanitaire pour les riverains du projet (travailleurs et habitants)... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...). Quid des "effets cocktail" des émissions atmosphériques et du manque de données scientifiques sur ce sujet dans l'étude d'impact ? Qu'en est-il du principe de précaution ?

Ce projet révèle un problème de cohérence avec les enjeux du projet de territoire 2017-2030 de la communauté de communes de Nozay (CCN). L'accent devrait être mis sur l'augmentation de la capacité des structures actuelles localisées dans un rayon géographique proche (moins de 30 km) et leur modernisation pour

permettre de répondre aux besoins actuels et futurs, le temps de trouver des solutions alternatives pour les générations futures. Ces besoins actuels et projetés ont été surement surévalués par l'étude économique de projet, entre-autre sur le modèle d'économie de territoire pris en compte biaisé avant la période COVID-19 et l'évolution des mœurs de déplacement des populations (augmentation du télétravail...). Le projet d'occupation de cette parcelle de la ZAC devrait avoir pour objectif de permettre un projet de cohésion de territoire et de développement d'un bassin d'emploi sur la ZAC.

Enfin, à titre personnel, je m'inquiète également de la perte foncière et de valeur de mon bien immobilier dévalué par la perte de qualité et du cadre de vie de cette commune rurale et des impacts induits par ce type de projet industriel, bien immobilier que je souhaite transmettre à mes enfants dans un environnement sain et préservé judicieusement aménagé et durable.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Le Préfet, je vous remercie d'avoir considéré mon observation motivée qui est en désaccord avec ce projet d'usine d'enrobés.

Cordialement,

Monsieur VIVIER G.